



Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 8 novembre 2022  
(OR. en)

---

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2022/0165(NLE)**

---

---

**14387/22  
ADD 1**

**SOC 600  
EMPL 411  
ECOFIN 1130  
EDUC 366  
JEUN 165  
GENDER 178  
ANTIDISCRIM 111**

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	14111/22 ADD 1
N° doc. Cion:	9470/22 - COM(2022) 241 final
Objet:	Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres - Adoption - Déclaration de la Hongrie

---

Les délégations trouveront ci-joint une déclaration de la Hongrie concernant la proposition visée en objet.

**DÉCLARATION DE LA HONGRIE**  
**CONCERNANT LA**  
**DÉCISION DU CONSEIL RELATIVE AUX LIGNES DIRECTRICES POUR LES**  
**POLITIQUES DE L'EMPLOI DES ÉTATS MEMBRES**

La Hongrie reconnaît et promeut l'égalité entre les hommes et les femmes conformément à la loi fondamentale de la Hongrie et au droit primaire, aux principes et aux valeurs de l'Union européenne, ainsi qu'aux engagements et principes découlant du droit international. En outre, l'égalité entre les femmes et les hommes est consacrée en tant que valeur fondamentale dans les traités de l'Union européenne. Compte tenu de ce qui précède et conformément à sa législation nationale, la Hongrie interprète la notion de "gender" comme une référence à "sexe" et le concept de "gender equality" comme renvoyant à la garantie d'une égalité des chances pour les femmes et les hommes dans la décision du Conseil relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres.

---